



52 rue Ed. Pailleron
75019 Paris
Tél. : 42.45.84.84
Fax : 42.45.51.42

AGIR

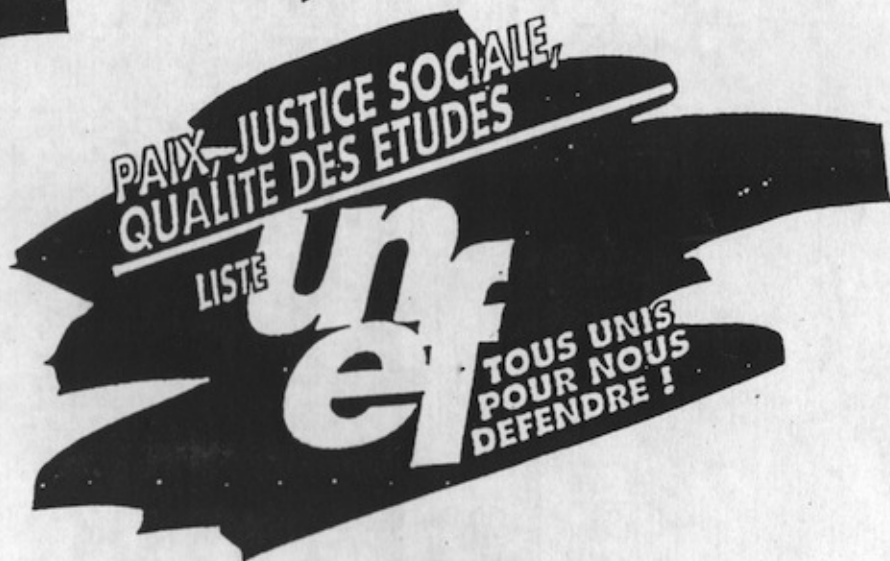
**L'UNEF à l'offensive
pour faire respecter
nos droits
et en conquérir de
nouveaux !**

**76è Congrès les 11, 12, 13 novembre 93
St Denis-Bobigny**

MODELES DE LOGOS



Union Nationale
des Etudiants de France



52, rue Pailleron
75019 Paris
Tél. : 42 45 84 84



AGIR

Directeur de la publication : Bob Injey

Coordination de rédaction : Marc Petit

52, rue Ed. Pailleron - 75019 Paris - Tél. : 42.45.84.84 - Fax. : 42.45.51.42

Prix du numéro : 5,00 F

Tirage : 1 000 exemplaires

Supplément UNEF Inform - CP 11 42 DE 73

EDITO

Recul de civilisation ! Il n'y a pas d'autre terme pour caractériser l'avalanche de mauvais coups que nous subissons depuis le début de l'été. Remise en cause des acquis sociaux, de l'âge de la retraite, du repos le dimanche, du code du travail, augmentation de tous les prélèvements, diminution des remboursements de la sécurité sociale, remise en cause de l'aide sociale au logement... Tout cela, dans un contexte où chaque jour apporte son lot de "plan social" avec des dizaines de milliers de licenciements programmés.

Remise en cause des acquis sociaux, remise en cause du droit aux études aussi. C'est le scandale des sans-fac qui se poursuit et ne cesse de s'accroître. C'est les BTS et les titulaires du DUT à qui l'on rend impossible la poursuite d'études. C'est les titulaires de Maîtrise qui ne peuvent s'inscrire faute de place en DEA. Ce sont près de 200.000 demandes de chambres en cité-universitaire qui sont rejetées...

C'est au total une situation qui n'a que trop duré, où sous prétexte de pénurie et d'adaptation au besoin du CNPF, on nous demande ni plus ni moins d'avoir aucune exigence quant au contenu de nos formations, aucun droit de regard sur notre avenir, de taire notre aspiration à une véritable justice sociale, d'accepter sans rien dire que d'autres décident à notre place...

De tout cela, il n'en est pas question ! Nous ne sommes ni des stylos Bic, ni des Kleenex, jetables après usage. Ni des "flux" dont on décide de l'avenir en fonction des capacités d'accueil et des amputations budgétaires ! Aujourd'hui ce à quoi nous aspirons est simple, pouvoir étudier dans de bonnes conditions et réussir nos études. Et si pour pouvoir s'inscrire, étudier, avoir une bourse, obtenir une place en DEA, il faut élever le ton, et bien on y mettra le ton qu'il faut !!!

A l'image des bacheliers de Bordeaux, Paris 1, Paris 8 et d'autres universités qui n'hésitent pas à occuper les présidences jusqu'à ce que leur dossier soit débloqué. Pour pouvoir étudier et réussir nos études, le syndicat doit nous y être utile, et avec l'UNEF nous devons être à l'offensive sur toutes les questions. Cela commence par tenir dans chaque association, des réunions de pré-rentrée pour rencontrer les nouveaux adhérents, discuter de nos droits, des problèmes de la filière et décider ensemble des initiatives à mener. C'est aussi l'occasion de recontacter tous les adhérents de l'an dernier pour leur remettre leur carte 93-94.

La rentrée, la préparation et la tenue de notre congrès et les élections au CROUS, sont l'occasion pour nous faire entendre, pour taper du poing sur la table car nous ne sommes pas décidés à constituer une génération sacrifiée !

Bob INJEY,
Président de l'UNEF



ATTENTION: L'ALLOCATION AU LOGEMENT SOCIAL (ALS) REMISE EN CAUSE !

Mise en place à partir de 1990 l'ALS permettait aux étudiants de bénéficier d'une aide au logement et par la même ouvrait la possibilité aux étudiants de pouvoir se loger. Hors c'est sous le prétexte d'améliorer la justice sociale que le gouvernement vise à remettre en cause l'ALS toute en partie. Comme on peut s'en douter la justice sociale n'a pas grand chose à voir là-dedans, le but recherché c'est avant tout de réaliser des économies sur le dos des étudiants et de justifier une restriction budgétaire.

Avec cynisme, le ministère déclare vouloir éviter les fausses déclarations. Pour se faire il considère que tous les étudiants ont un revenu annuel minimum de 40.000 frs (contre 20.000 précédemment). Si tel était le cas, à n'en pas douter tout le monde serait au courant ! La réalité aujourd'hui, est bien différente et la suspicion dont fait preuve Fillon aura pour conséquence directe de réduire l'ALS ou de supprimer purement et simplement cette aide pour un grand nombre d'étudiants. Est-ce la conception Balladurienne de l'aide sociale ?

En tout état de cause ce n'est pas la notre et nous exigeons le retour à une base de calcul d'un revenu annuel de 20.000 frs par an.

	Situation actuelle	Situation proposée
Etudiant rattaché au foyer fiscal de ses parents Conditions Montant aide mensuelle (ménage avec 2 enfants)	déclaration sur l'honneur si revenus nuls : aide maximale, soit 945 F quelle que soit la prise en charge des dépenses par les parents	prise en compte du revenu des parents - variable en fonction de la situation familiale - cumul possible d'une aide pour les parents et les enfants étudiants
Etudiant autonome Conditions Montant de l'aide mensuelle	déclaration de revenus si revenus déclarés nuls, calcul de l'aide sur la base d'un revenu minimum annuel de 20 000 F 1074 F/mois	déclaration de revenus si revenus déclarés nuls, calcul de l'aide sur la base d'un revenu minimum annuel de 40 000 F 374 F/mois
Etudiant boursier Conditions Montant aide mensuelle Mesure d'accompagnement	certificat de bourse 945 F	certificat de bourse 945 F majoration bourse

Monsieur le Ministre j'exige l'abrogation des dispositions visant à réduire le montant de l'ALS dont je suis en droit de bénéficier

NOM - PRENOM :

SIGNATURE :

Pour être plus fort et réussir ma rentrée, je m'organise.

Moi aussi je rejoins l'UNEF

Nom : Prénom :

Adresse : Tél :

Code Postal : Ville :

Université : Filière :

Bulletin à renvoyer à UNEF - 52 rue E. Pailleron - 75019 PARIS
UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE

LES MANDATS

Le collectif national (CN) vient de fixer le nombre de délégués et les mandats au Congrès. Le coût total du Congrès (incluant les 30.000 francs manquant de la souscription) est de 210.000 francs (hébergement, restauration...). Les mandats ont été calculés afin d'autofinancer le Congrès, l'UNEF ne pouvant à 15 jours des élections au CROUS (lors du Congrès) et face aux mesures Balladur, se retrouver en découvert de plusieurs dizaines de milliers de francs (comme ce fut le cas notamment avec les Congrès de Limoges, St Etienne, Créteil et Toulouse).

Le CN a décidé aussi de tenir beaucoup plus compte de la diversité géographique des AGE et donc des coûts de transport, en établissant trois zones de province et des différences importantes de mandats entre Paris et la province.

Enfin le CN a décidé de prendre en compte les efforts financiers entrepris par les AGE depuis le dernier congrès. En effet il n'est pas possible de ne pas tenir compte des efforts financiers que font beaucoup d'AGE pour participer au financement de l'Union Nationale. Alors que dans le même temps plusieurs AGE ne versent rien depuis un an voire deux ans. Juste un rappel : rien que le téléphone représente un coût annuel de 220.000 francs et le paiement des secrétaires 200.000 francs.

C'est pour cette raison que :

- toutes les AGE qui ont atteint 100 % de la souscription, verseront 200 francs en moins pour chaque délégué au Congrès.
- toutes les AGE qui ont atteint 50 % de la souscription, verseront 100 francs en moins pour chaque délégué.

Mandats par délégué pour le 76ème Congrès

pour <u>PARIS</u> :	700 francs (par délégué)
	100 % de la souscription : 500 francs/délégué
	50 % : 600 frs
	autres : 700 frs
pour <u>PROVINCE 1</u> (a) :	650 francs (par délégué)
	100 % de la souscription : 450 francs/délégué
	50 % : 550 frs
	autres : 650 frs
pour <u>PROVINCE 2</u> (b) :	600 francs (par délégué)
	100 % de la souscription : 400 francs par délégué
	50 % : 500 frs
	autres : 600 frs
pour <u>PROVINCE 3</u> (c) :	500 francs (par délégué)
	100 % de la souscription : 300 francs par délégué
	50 % : 400 frs
	autres : 500 frs

(a) *Province 1* : Amiens, Arras, Caen, Lanion, Le Havre, Le Mans, Lille, Orléans, Reims et Rouen.
(b) *Province 2* : Province - (Province 1 + Province 3). (c) *Province 3* : Aix, Albi, Avignon, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Nice, Périgueux, Perpignan et Toulon.

DELEGUES

Pour la désignation du nombre de délégués, le collectif national a décidé d'une règle de répartition beaucoup plus juste. Le nombre de délégués est fonction du nombre d'adhérents de l'année précédente (92-93) et calculé suivant les critères de répartition énoncés dans l'article 41 du règlement intérieur à savoir :

"Le Congrès National réunit les délégués élus par leurs congrès d'AGE. Les AGE sont représentées par leurs délégations au Congrès National en fonction du mode de répartition suivant :

Toute AGE de moins de 30 adhérents a droit à deux délégués.

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| - de 31 à 60 : 5 délégués | - de 61 à 100 : 7 délégués |
| - de 101 à 150 : 10 délégués | - de 151 à 250 : 15 délégués |
| - de 251 à 350 : 20 délégués | - de 351 à 500 : 25 délégués |
| - de 501 à 750 : 35 délégués | - de 751 à 1000 : 45 délégués" |

Nous sommes partis de cette répartition en la rendant beaucoup plus progressive. Ainsi, de 0 à 10 adhérents : 2 délégués ; de 10 à 20 adhérents : 3 délégués ; de 20 à 30 adhérents : 4 délégués. Sinon avec adhérents, une AGE se retrouvait avec 2 délégués et à 31 avec 5 délégués, ce qui constituait une représentation plutôt injuste. Cette progressivité dans la répartition du nombre de délégués a été appliquée pour chaque tranche.

PREPARATION DU CONGRES

Nous avons l'ambition de réussir un grand Congrès, un Congrès de riposte face aux mesures Balladur et Fillon, un Congrès qui nous permette d'exploser sur toutes les questions tant en matière d'activité, de vie d'association, d'organisation et de trésorerie.

Pour y parvenir, nous avons besoin d'une préparation inédite. Il nous faut nous fixer partout un objectif: contacter tous nos adhérents et permettre à chacun de donner son avis. Tout doit être entrepris. S'il ne peut pas participer au Congrès d'association et d'AGE, il peut nous faire parvenir par écrit ou par oral ses observations sur le texte préparatoire, nous dire ce qu'il attend de l'UNEF, de quelle UNEF il a besoin.

Nous souhaitons avoir la préparation de Congrès la plus démocratique possible en associant tous nos adhérents. Pour y parvenir, il est nécessaire de tenir dans chaque AGE des congrès d'association. Le Collectif National a donc décidé, d'après l'article 40 du règlement intérieur de l'UNEF, que "les AGE de plus de 100 adhérents organisent le Congrès d'AGE selon le système de délégation d'association", au prorata du nombre d'adhérents dans chaque association. Sans être formaliste, cette mesure constitue un plus indéniable en matière de démocratie car, pour que les adhérents aient leur mot à dire, ils ne peuvent pas être associés de la même manière quand on est 50, 100, 300 ou 800 adhérents dans une AGE.



Union Nationale des Etudiants de France

(membre fondateur de l'Union Internationale des Etudiants)

fondée à Lille
le 4 mai 1907

reconnue
d'utilité publique
le 16 mai 1929

membre fondateur
de l'U.I.E.
1946

charte de
Grenoble 1948
naissance du
syndicalisme étudiant

fondatrice
de la MNEF - 1948

59^{ème} congrès
Paris 1971
renouveau du
syndicalisme étudiant

- DECLARATION DE PRESSE -

Le scandale des inscriptions continue

Depuis lundi 27 septembre, une trentaine de bacheliers et d'étudiants occupent les locaux de la présidence d'université de Paris-1 (Panthéon) sans interruption.

A Jussieu, P.8 St Denis, P.10 Nanterre, P.11 Bordeaux... ils sont des centaines à ne pas être inscrits ou à se voir refuser toute poursuite d'études.

Ainsi à Paris 11, dans la filière Physique et Application, les étudiants qui ont eu leur Deug dans cette même université ne peuvent pas s'inscrire en Licence. Il en est de même pour 30 étudiants qui ont redoublé. Refus d'inscription, refus de transfert, refus de dérogation, refus de redoublement, cette situation n'a que trop duré alors même que les rentrées ont déjà été effectuées dans un certain nombre d'universités.

Depuis 3 mois, Administration des universités et Rectorat se renvoient la balle baladant les bacheliers de facs en facs, de bureaux en bureaux prétextant le manque de moyens de locaux et d'enseignants pour ne pas inscrire, d'un côté, promettant des réponses rapides de l'autre. Aujourd'hui, les "sans-fac" en ont marre de voir ainsi méprisé leur droit à poursuivre les études.

L'UNEF qui depuis début juillet a lancé le SOS-Inscription, est déterminée à les aider à faire respecter ce droit et exige des universités et surtout du ministère :

1) la réinscription de tous les bacheliers 93 dans la fac et la filière de leur choix, ainsi que tous les titulaires du BTS DUT ou DEUG qui désirent poursuivre leur cursus universitaire.

2) Le budget 94 de l'Enseignement Supérieur s'annonce en régression (+ 1,77 % qui ne permettent pas de compenser l'inflation ni la hausse de 4,5 % du nombre d'étudiants cette année). L'UNEF condamne ce nouveau désengagement financier de l'Etat et exige des moyens d'urgence pour que la rentrée puisse se réaliser dans des conditions décentes permettant aux étudiants de réussir leurs études.

Paris, le 29 septembre 1993

F A X

Date :

Attention :

N° Fax :

Nbre de Page(s) :

UNEF

52, rue E. Pailleron
75019 PARIS

42.45.84.84

Minitel 36.15 UNEF

